



## Organisation de l'assistance internationale en faveur des prisonniers.

Genève, 27 Août 1914.

*A Messieurs les Présidents et les Membres des Comités Centraux  
de la Croix-Rouge.*

Messieurs,

Comme suite à notre Circulaire n° 158 du 15 août 1914, nous vous confions l'ouverture dans nos bureaux à Genève, 3, rue de l'Alphée, de l'Agence internationale de secours et de renseignements en faveur des prisonniers.

Nous faisons un pressant appel aux Commissions spéciales en faveur des prisonniers — constituées auprès de chaque Comité central de la Croix-Rouge, pour qu'elles nous aident de tout leur pouvoir dans l'accomplissement de notre grande et importante tâche.

Chaque demande reçue par nous est classée et transmise à la Croix-Rouge du pays dans lequel le prisonnier est interné, avec prière de nous faire savoir dans quelle localité se trouve ce prisonnier. Sitôt la réponse reçue nous informons la famille ou la commune d'origine. Pour que ces renseignements puissent parvenir sans trop tarder à leur destination, il est indispensable que dans chaque pays, les Commissions de prisonniers obtiennent de leur gouvernement, communication expresse de toutes les listes des prisonniers, avec indication exacte de leur nom, de leur âge, de leur appartenance et de leur lieu de leur internement.

Les correspondances, les dons, les envois de tout genre qui nous parviendront à destination des prisonniers, désignés individuellement, seront transmis par nous, au Comité central de la Croix-Rouge du pays dans lequel le destinataire est interné ou remis directement aux destinataires par nos délégués toutes les fois qu'il s'agit de sommes d'une certaine importance.

Les bureaux de renseignements que chacun des Etats belligérants doit constituer dès le début des hostilités, aux termes de l'article 15 du Règlement annexé à la Convention de La Haye de 1899, faciliteront la transmission des nouvelles entre les prisonniers et leurs familles.

Nous vous prions de nous indiquer exactement l'adresse du bureau de renseignements constitué dans votre pays.